

### Grille tarifaire 2022

PRESTATIONS	TARIF TTC		TARIF HT	
	Avant	Après	Avant	Après
<b>ENTRETIEN DE LA MAISON</b> (2h minimum par intervention)				
OFFRE CLASSIQUE (tâches courantes d'entretien) <sup>*(1)</sup>	24,00 €	12,00 €	21,82 €	10,91 €
GRAND NETTOYAGE (prestation ponctuelle) <sup>*(2)</sup>	25,00 €	12,50 €	22,73 €	11,36 €
<b>PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE ET PETIT BRICOLAGE</b>				
Petits travaux de jardinage : intervention ponctuelle	35,00 €	17,50 €	29,17 €	14,58 €
Petits travaux de jardinage : interventions régulières	30,00 €	15,00 €	25,00 €	12,50 €
Petits travaux de bricolage	30,00 €	15,00 €	25,00 €	12,50 €
Autres prestations	<b>Sur devis</b>			

<sup>\*(1)</sup> Offre classique : nous utilisons nos microfibrés, vos produits d'entretien ainsi que votre matériel

<sup>\*(2)</sup> Grand nettoyage : nous utilisons nos microfibrés, nos produits d'entretien ainsi que notre matériel

#### Taux de TVA applicables :

Entretien de la maison : 10%

Petits travaux de jardinage et petit bricolage : 20%

Si lors de la prestation l'intervenant est amené à utiliser son véhicule personnel ou celui de la société, il sera facturé 0,50€ par kilomètre parcouru.

### Crédit et réduction d'impôts

<b>ENTRETIEN DE LA MAISON</b>		
Personne à charge répondant aux conditions d'âge et de lien de parenté	Montant de la réduction fiscale	Montant du plafond des dépenses entrant dans le calcul de la réduction fiscale*
0 personne	6 000,00 €	12 000,00 €
1 personne	6 750,00 €	13 500,00 €
2 personnes et plus	7 500,00 €	15 000,00 €
<b>PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE</b>		
(Ces dépenses sont comprises dans le montant des plafonds ci-dessus)		5 000,00 €
<b>PETIT BRICOLAGE</b>		
(Ces dépenses sont comprises dans le montant des plafonds ci-dessus)		500,00 €

50% des dépenses de services à la personne sont déductibles de votre impôt sur le revenu (entretien de la maison). Si vous n'êtes pas imposable, l'Etat vous rembourse. On parle alors de crédit d'impôt. Les plafonds sont fixés par l'article 199 sexdecies du Code général des Impôts.\* Pouvant être porté à 20000€ pour les contribuables remplissant certaines conditions.

Tarifs applicable au 1er septembre 2022